

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2024

-----

Sous la présidence de Mme Pascale Labbé, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Blanchet, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Troussel donnant pouvoir à M. Monot  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Duprey donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul  
M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Taïbi, M. Monany

-----



## Délibération n° 13-01 du 4 juillet 2024

### MISE EN ŒUVRE DES PROJETS LAURÉATS DU BUDGET PARTICIPATIF 2022 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DIDATTICA

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2022-II-03 du 17 février 2022 approuvant le règlement 2022 du premier budget participatif départemental,

Vu le projet 1-379 intitulé « Station de gonflage de vélo en libre service » lauréat du budget participatif 2022,

Vu le projet 1-616 intitulé « La tyrolienne du tramway » lauréat du budget participatif 2022,

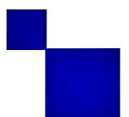
Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- MODIFIE le règlement du budget participatif 2022 du Département en ajoutant un article 8-3 intitulé délai de réalisation comme suit :

- la phase de mise en œuvre des projets de décembre 2023 est prolongé jusqu'en mars 2025 ;

- ALLOUE une subvention d'équipement 2024 de 9 753,60 euros au titre du budget participatif 2022 à l'association « Association Les Vélos de la Brèche » pour l'achat de deux stations de gonflage, implantés dans deux secteurs de la commune d'Aubervilliers, et leur entretien durant une année ;



- ALLOUE une subvention d'investissement 2024 de 20 000 euros au titre du budget participatif 2022 à l'association « Didattica » pour la réalisation d'une « tyrolienne du tramway » ;

- APPROUVE la convention de mise à disposition d'un terrain départemental, sis 5, rue Juliette Dodu à Montreuil, dont le projet est ci annexé - à conclure avec l'association « Didattica » pour la réalisation de la « Tyrolienne du tramway » et du projet pédagogique « La bonne aventure du tramway » ;

- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*